

**Secrétaire de séance : Max GUILLON**

**M. le Maire** souligne l'importance de cette séance dans la vie municipale, consacrée à l'étude du budget primitif 2009, et aux investissements pour l'année en cours et à plus long terme pour certains. La commune est face à un certain nombre de défis à relever, évoqués ce matin avec la rencontre en mairie du nouveau Préfet de la Creuse, Monsieur Jean FARGE, parmi lesquels la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Arrondissement d'Aubusson (MEFAA). **M. le Maire** a d'ailleurs invité le Préfet à poser la première pierre du bâtiment, bien subventionné par l'Etat. La première réunion de chantier sur le site vient d'avoir lieu et hier, le Groupement d'Intérêt Public, gestionnaire de la maison de l'emploi, lors d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration a approuvé la fiche de poste du futur directeur de l'établissement qui sera recruté le 1<sup>er</sup> mai prochain.

C'est une année très importante avec également :

- la constitution de réserves foncières, des terrains sont actuellement en cours de négociation,
- la poursuite des travaux de voirie avec la rue Vaveix et le Pont de la Terrade, suivis par la rue ceux de la rue des Déportés
- la mise en place de la passerelle sur la Creuse entre le quai des Isles et le parking du site Philips avant l'été

La physionomie de la ville va changer à un moment difficile pour nos concitoyens subissant la dégradation de la situation de l'emploi.

**M. le Maire** remercie les conseillers présents de faire leur devoir d'élu (les conseillers d'opposition étant absents).

**M. le Maire**, en préambule à l'examen des BP 2009, souligne la difficulté du contexte économique et la forte baisse des dotations de l'Etat avec un manque de 140 000 €. La baisse de la dotation de péréquation avait été évaluée à 15 % pour la préparation budgétaire, en fait la notification laisse apparaître une baisse de 60 % ! **M. le Maire** a obtenu des explications de la part du Sous-Préfet, mais c'est un mécanisme très complexe, il semble toutefois qu'à enveloppe constante, le nombre de prestataires a augmenté et donc les montants ont baissé. Par ailleurs, la suppression de la part salariale de la TP prise en charge par l'Etat jusqu'alors à 100 %, est réduite à 75 % cette année, c'est la conséquence de la fin du pacte de croissance et de stabilité, mis en place par le Gouvernement Jospin. Malgré tout cela, les taux resteront inchangés et maintenus pour la 7<sup>e</sup> année consécutive. Dans un environnement contraint, la commune pourra tout de même financer ses investissements grâce aux marges de manœuvre liées au désendettement.

**M. MARCHAND** demande si la baisse de population influe sur les dotations.

**M. le Maire** va écrire à **M. VERGNIER**, Président de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, pour qu'il fasse remonter les informations à l'AMF et demander une explication sur les baisses subies.

**M. le Maire** appelle ensuite la 1<sup>re</sup> question à l'ordre du jour.

**1° BUDGET 2009 COMMUNE - Rapporteur M. RAPINAT**

**- Dépenses de fonctionnement** 5 149 586,00 €

**- Recettes de fonctionnement** 5 149 586,00 €  
(y compris l'excédent 2006 de 48 809 €)

**1 – Détails par chapitre/article**

**a) Les recettes**

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont été calées sur les réalisations constatées en 2006 et en tenant compte des diverses ventes de terrains prévues à la ZI pour la somme de 93 343,50 €.

- **Chapitre 013- Atténuation de charges- 51 600 €.** Le compte 6419 est prévu à 50 000 €. Le remboursement des salaires des emplois aidés étant en voie d'extinction, les remboursements de salaire vont en diminuant.
- **Chapitre 70 – Produits des Services – 350 927,20 €** - Dans ce chapitre, au compte 7015 figurent la vente de terrain pour la somme de 93 343,50€. Aux comptes 7066 – 7067 –70688 - figurent les contributions des usagers et celles de nos divers partenaires financiers comme la CAF au centre aéré, au restaurant scolaire, au CLSH, au camping. Aux comptes 70872 – 70873 – 70878 sont comptabilisés des remboursements effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, régie des transports) et le C.C.A.S.

- **Chapitre 73 – Impôts et Taxes – 2 187 851 €** - Le produit des contributions directes passe à 2 023 551 €, sans augmentation des taux communaux, mais en tenant compte de l'augmentation des bases (1,8 %) votées par le Parlement.
- **Chapitre 74 – Dotations et participations – 1 998 746 €** - La dotation forfaitaire est de 1 291 077 € (+ 1,2 % par rapport à 2006) la dotation nationale de compensation à 85 329 €. L'ensemble des compensations correspondant aux exonérations accordées par l'Etat s'élève à 258 154 €. La dotation de solidarité rurale, « bourg centre » et la dotation de péréquation ont été inscrites pour 128 809€ et 41 405 €.
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion – 329735 €** - L'augmentation de ce chapitre est due à la bonne tenue des locations du parc municipal
- **Chapitre 76 - Produits financiers – 5 432 €** - Gains de changes et intérêts du compte à terme.
- **Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections- 153 719,80 €**- L'essentiel de cette somme étant affecté aux travaux en régie.

### B ) Les dépenses

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général – 1 171 338 €**-  
Les travaux en régie nécessitent l'achat de diverses fournitures qui augmentent le chapitre. Le bon fonctionnement des services techniques nécessite une moyenne de 10 000 € par mois – article 6068. A ce chapitre sont pris également en compte les achats de matériaux pour les chantiers d'insertion.
- **Chapitre 012 – Frais de personnel - 1 975 280 €** - Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la valeur du point indiciaire et de l'avancement du personnel.
- **Chapitre 014 – Atténuation de produits – 6 000 €** taxe de séjour.
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – 586 931 €** - La diminution de ce chapitre par rapport à 2006 est due pour l'essentiel à la suppression de la subvention au budget de la ZI qui dorénavant est inscrite en investissement. Les subventions sont détaillées aux pages 36 et 37. Figurent dans ce tableau les demandes de subventions qui ont fait l'objet d'une sollicitation écrite et qui ont été retenues par le Bureau Municipal.
- **Chapitre 66 - Charges financières – 369 336 €**  
Article 66111- Intérêts des emprunts- **350 700 €**  
ICNE : - 18.336 €  
Cette somme résulte de la contraction de la provision des ICNE 2008 pour 84 476 € et de l'annulation des provisions des ICNE 2007 pour 66 140 €.
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – 83 500 €** - C'est la subvention communale pour la régie des transports.
- **Chapitre 68 – Dotation aux amortissements – 171 719,80 €** -

La section de fonctionnement dégage **un virement de 785 015,20 €** vers la section d'investissement.

### INVESTISSEMENT

Montant des recettes : **5 891 552 € dont :**

- Restes à réaliser 2006 : **1 307 338,86 €**
- Besoin de financement : **1 211 111,15 €**
- Opérations d'ordre : **957 135,00 € dont**
  - **116 840,85 € pour les amortissements**
  - **785 015,20 € de virement à la section de fonctionnement**
- **Opérations réelles : 3 723 305,85 € dont**
  - **FCTVA : 130.000,00 €**
  - **Subventions en restes à réaliser : 707 338,86 €**
  - **Subventions nouvelles : 1 320 966,99 €**

- Emprunt : reste à réaliser 2006 :	600 000,00 €
- Emprunt 2007 :	800.000,00 €
- Produits des cessions d'immobilisation :	165 000,00€
<b>- Montant des dépenses :</b>	<b>5 891 552 € dont</b>
- Report déficit 2006 :	861 647,00 €
- Restes à réaliser 2006 :	1 656 803,00 €
- Remboursements d'emprunts :	707 080,00 €
- Travaux et matériel :	2 494 013, 20 €
- Chapitre 23 :	1 960 675.00 €
- Chapitre 21 :	475 138,20 €
- Chapitre 20 :	58 200.00 €
- Chapitre 204 :	17 889 € (subvention ZI)
- Subvention transférée :	3 719,80 €

Vote unanimité

### BUDGET 2009 ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation	138 546 €
- Recettes d'exploitation	138 546 €

#### 1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

##### - Les dépenses

**Chapitre 011 – Charges à caractère général : 685 €** - Entretien et Réparations pour 500 € et taxe départementale d'équipement pour le permis de construire de la station pour 185 €

**Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622 €** - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'assainissement.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 806 €** - assistance départementale technique pour l'assainissement non collectif pour 200 € et 3 606 € de redevance de pollution à payer à l'Agence de Bassin.

**Chapitre 66 – Charges financières : 44 900 €** - remboursement des intérêts des emprunts pour 18 600 € et les ICNE pour 26 300 €.

- **Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 56 306 €**

La section permet de dégager un virement de 25 227 € vers la section d'investissement.

##### - Les recettes

**Chapitre 74-** Subvention d'exploitation : 60 000 €

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 76 946 €** - A ce chapitre sont budgétées, les recettes de l'affermage de l'assainissement payées par le fermier : 15 846 € et la surtaxe : 61 100 € ainsi que le remboursement par les usagers de l'assistance départementale pour l'assainissement non collectif (200€)

**Chapitre 77 – Reprise de subventions de la section d'investissement : 1 600 €**

Dépenses d'investissement : 2 239 743 €

Recettes d'investissement : 2 239 743 €

#### 2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement

##### - Les dépenses

**Les restes à réaliser 2008 : 1 801 143,35 €(station)**

**Chapitre 13 – Amortissement subventions : 1 600€**

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 71 999,65 €**

**Chapitre 23 – Travaux divers : 365 000 € - raccordement rue de Beauze -**

**- les recettes**

Restes à réaliser 2008-	
(Subventions agence de l'eau et Département)	<b>849 347,04 € (Station)</b>
Chapitre 13- Subventions	<b>137 415,00 €</b>
Chapitre 16-Emprunt	<b>943 396,10 €</b>
Chapitre 1022- FCTVA	<b>2 100,00 €</b>
Chapitre 1068- Réserves	<b>37 863,86 €</b>
Chapitre 28- Dotations aux amortissements	<b>56 306,00 €</b>
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	<b>25 227,00 €</b>

**M. AZAIS** indique que le montant des restes à réaliser en investissement concerne la station d'épuration dont les travaux ont dû être arrêtés. Après des études réalisées en 2006-2007, le marché de travaux avec les entreprises SOURCES, SOTEC et le bureau d'études LARBRE comme maître d'œuvre, a été signé en septembre 2007 et le chantier a démarré en décembre. La première phase consistait au détournement des effluents vers une lagune de décantage permettant la division de la partie liquide, avant le rejet ultime dans la Creuse, et des boues d'épuration. Cette solution provisoire dégradée est autorisée, mais doit être limitée dans le temps, toutefois elle permettait la réalisation des travaux sur le bassin. Parallèlement, début 2008, le nettoyage du bassin d'aération a commencé, mais un incident climatique inédit a endommagé le radier qui s'est soulevé en créant des fissures. Le radier doit être perforé et rééquilibré. Les travaux se sont ensuite arrêtés dans l'attente de la validation d'une solution de reprise admise par les entreprises, et dégageant leur responsabilité en cas de problème. La réfection du bassin s'est révélée trop onéreuse, et un contentieux est intervenu entre les différentes parties. Entre temps, la commune a déclaré le sinistre à son assureur qui a délégué un expert. En juillet 2008, le rapport promis à la commune n'arrivant pas, il s'est avéré que la commune ayant changé d'assureur le 1<sup>er</sup> janvier, l'expert n'avait pas été missionné par le bon assureur. Une réunion entre les parties a eu lieu en janvier 2009, où une autre solution de remise en état a été envisagée, il n'y a pas eu d'accord entre les parties, et une expertise du sol a eu lieu jeudi dernier. Les résultats devraient être connus très prochainement. Le fonctionnement provisoire bénéficie d'un suivi régulier, la température de l'eau ne doit pas excéder 18° et le débit 760 litres pour le rejet des effluents (normes DDASS) mais jusqu'ici tout s'est bien passé.

**M. le Maire** souligne que la commune subit la situation, le contentieux est compliqué, mais le chantier doit très rapidement reprendre. La volonté de la municipalité est d'obtenir un système performant permettant la préservation du milieu naturel, le chantier doit être mené à son terme.

VOTE UNANIMITE

**BUDGET 2009 SERVICE DE L'EAU**

- Dépenses d'exploitation	<b>67 039 €</b>
- Recettes d'exploitation	<b>67 039 € dont 33 349 € de résultat reporté</b>

**1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation**

**a) Les dépenses**

**Chapitre 011 – Charges à caractère général : 6 000 € -**

**Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622,00 € -** part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'eau.

**Chapitre 66 – Charges financières : 240,66 € -** C'est le remboursement des intérêts de la dette pour 250 € et ICNE pour - 9,34 €

**Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 53 176,34 €**

**b) Les recettes**

**Chapitre 70 -** Vente de produits - redevance de location du site du château d'eau "La Chassagne" à Tower Cast pour **3 072 €**

**Chapitre 75 –** Autres produits de gestion courante : **29 600 € -** Surtaxe de l'eau

**Résultat reporté 2008 : 33 349 €**

.....

**-Dépenses d'investissement : 386 988 €**

**-Recettes d'investissement : 386 988 € dont 213 805 € de résultat reporté.**

## 2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement

### a) les dépenses

**Restes à réaliser 2008 : 1 734,20 €**

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 1 247,80 €** pour le remboursement des emprunts en capital.

**Chapitre 21 – Acquisition de terrains et frais notariés : 30 000 €**

**Chapitre 23 – Sécurisation des captages : 352 988 €**

### b) recettes

Résultat reporté 2008 :	213 805,00 €	
Restes à réaliser 2008 :	7 196,22 €	
Chapitre 10-FCTVA :	1 900,00 €	
Chapitre 28- Dotation aux amortissements	53 176,34 €	2
Chapitre 13-Subventions	110 910,44 €	

**M. le Maire** indique que la sécurisation des captages des sources de La Villatte est en cours car le terrain sur lequel elles sont situées appartient à une SCI dont les statuts n'ont pas été déposés, ce qui complique le dossier. Chaque membre de la SCI doit être contacté individuellement pour la vente amiable du terrain, ce travail est en cours et devrait aboutir prochainement.

**M. AZAIS** souligne le travail important accompli pour l'eau et le renouvellement des réseaux, les remarques désagréables des usagers diminuent.

UNANIMITE

## **BUDGET 2009 REGIE DES TRANSPORTS**

- Dépenses d'exploitation	178 697 €
- Recettes d'exploitation	178 697 € dont 5 697 € de résultat reporté

## 1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

### - Les dépenses

**Chapitre 011 – Charges à caractère général : 56 952 €** - Ce sont les dépenses liées à l'exploitation du service évaluées par rapport au compte administratif 2008.

**Chapitre 012 - Charges de personnel : 101 810 €** - 3 chauffeurs.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 300 €** - Ce montant correspond à l'inscription de 100€ en pertes sur créances irrécouvrables sur le ramassage scolaire et de 200€ pour des formations du personnel.

**Chapitre 66 – Charges financières : 2 773 €** - Intérêts d'emprunt pour 2 800 € et ICNE pour -27 €

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 200 €**

**Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 16 662 €** -

### - Les recettes

**Chapitre 70 – Vente de Produits : 13 000 €** - A ce chapitre sont budgétées, les recettes du ramassage scolaire.

**Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 160 000 €** dont 82 000 € du département et 78 000 € de la commune.

Dépenses d'investissement : 132 348 €

Recettes d'investissement : 132 348 € (y compris le résultat reporté 2008 : 107 686 €)

## 2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement

### - Les dépenses

**Restes à réaliser 2008 : 72 153,72€**

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 18 420,28 €** pour le remboursement des emprunts en capital.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 41 774,00 €**

- les recettes

Restes à réaliser 2008 : 8 000 €

Chapitre 28 – dotation aux amortissements pour 16 662 €

Chapitre 001 – résultat reporté : 107 686 €

**M. le Maire** indique qu'un car supplémentaire a été acquis grâce au financement de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du contrat enfance, de 22 places dévolues plus particulièrement à Clé de Contact.

UNANIMITE

**BUDGET 2009 ZONE INDUSTRIELLE**

- Dépenses de fonctionnement 20 238 €  
- Recettes de fonctionnement 20 238 € (avec le résultat reporté de 137 €)

**1 – Détails par chapitre/article en section de fonctionnement**

- Les dépenses

**Chapitre 66 – Charges financières : 10 838 €** : C'est le remboursement des intérêts des emprunts pour 10 800 € et les ICNE pour 38 €.

La section permet de dégager **un virement de 9 400 €** vers la section d'investissement.

- Les recettes

**Chapitre 74 – Dotations et participations : 19 901 €** : Subvention d'équilibre de la commune.

**Chapitre 76 – Produits financiers : 200 €** : Gain de change

Résultat reporté 2008 : 137 €

**2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement**

**Dépenses d'investissement : 18 300 €**

Recettes d'investissement : 18 300 €

- Les dépenses

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 9 400 €** pour le remboursement des emprunts en capital.

**Déficit reporté 2008 : 8 900 €**

- les recettes

Reprise en réserves au 1068 8 900 €

Le virement de la section de fonctionnement 9 400 €

UNANIMITE

**2° Versement anticipé du fonds de compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) – Rapporteur M. le Maire**

Le Gouvernement propose de verser aux Communes le fonds de compensation pour la T.V.A. dû au titre de 2008, dès 2009. Cette recette d'investissement s'ajoute au F.C.T.V.A. dû au titre de l'exercice 2007.

Il y aura donc deux versements de F.C.T.V.A. en 2009 pour les collectivités qui remplissent les conditions.

Le taux de remboursement appliqué pour ce versement est identique à celui habituellement utilisé.

Les communes, les Départements, les Régions sont concernés par ce dispositif.

Pour bénéficier de la mesure, la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, et le traduit dans son budget par deux actes cumulatifs :

- Adoption d'une délibération par laquelle elle s'engage à investir plus en 2009,
- Signature d'une convention avec le Préfet avant le 15 avril 2009.

Afin de définir l'effort, il convient de prendre en compte **l'ensemble des dépenses réelles** d'équipement( et non les seules dépenses éligibles au F.C.T.V.A) inscrites au budget général et à tous les budgets annexes, figurant aux comptes 20 21 et 23.

Afin de bénéficier de la mesure, une augmentation de l'investissement 2009 de un euro par rapport à la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007( arrêtée à 1 378 765€ par les services de l'Etat ), est suffisante.

La production des états déclaratifs pour 2007 et 2008 (avant le 1<sup>er</sup> mai 2009) permettra un versement du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008 d'ici au 30 juin 2009.

Si la Commune tient son engagement d'augmenter son investissement en 2009, la mesure devient pérenne – (N + 1) (F.C.T.V.A. relatif à l'investissement 2009 versé en 2010, etc....)

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à conclure la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA.

UNANIMITE

### **3° Camping : fixation des tarifs – Rapporteur M. PALLIER**

La réglementation en vigueur oblige les campings réalisant un chiffre d'affaires de plus de 27 000 € annuels à s'assujettir à la TVA. Le camping municipal étant concerné, le conseil, dans sa séance du 30 mars 2004, avait alors voté les tarifs hors taxe et TTC, avec une TVA, selon les cas, à 5,5% ou à 19,6%.

Or, depuis 3 années, le chiffre d'affaires du camping municipal reste en deçà des 27 000 €. La commune se trouve donc placée sous le régime de franchise en base, ce qui la dispense de la souscription des déclarations et du paiement de la TVA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il convient donc de revoir les tarifs qui seront appliqués à partir de l'ouverture officielle, le 1<sup>er</sup> avril prochain. Les factures délivrées seront alors annotées de la mention « TVA non applicable, art.293 du CGI »

Il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants, ceux-ci n'ayant connu aucun changement depuis 2004 :

Camping Municipal	PRESTATIONS	TARIFS ACTUELS	Propositions avec 2% env.	Propositions avec 5% env.
<b>Emplacement pour caravane</b>	<b>Nuitée</b>	<b>3,32€</b>	<b>3,40</b>	<b>3,50</b>
<b>Emplacement pour tente</b>	<b>Nuitée</b>	<b>3,32€</b>	<b>3,40</b>	<b>3,50</b>
<b>Emplacement pour une caravane et une tente</b>	<b>Nuitée</b>	<b>3,32€</b>	<b>3,40</b>	<b>3,50</b>
<b>Campeur</b>	<b>Nuitée</b>	<b>2,49€</b>	<b>2,50</b>	<b>2,60</b>
<b>Enfant de moins de 7 ans</b>	<b>Nuitée</b>	<b>0,83€</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Véhicule</b>	<b>Nuitée</b>	<b>1,65€</b>	<b>1,70</b>	<b>1,80</b>
<b>Camping car</b>	<b>Nuitée</b>	<b>3,32€</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Garage « mort » du 01.07 au 31.08</b>	<b>Nuitée</b>	<b>3,76€</b>	<b>3,90</b>	<b>4</b>
<b>Garage « mort » du 01/09 au 30/06</b>	<b>Nuitée</b>	<b>1,87€</b>	<b>2</b>	<b>2,20</b>
<b>Branchement électrique</b>	<b>Forfait</b>	<b>1,87€</b>	<b>2</b>	<b>2,20</b>
<b>Pain de glace</b>	<b>U</b>	<b>1,60€</b>	<b>1,60</b>	<b>1,60</b>
<b>Carte Postale</b>	<b>U</b>	<b>0,65€</b>	<b>0,70</b>	<b>0,80</b>
<b>Jeton cycle de lavage</b>	<b>U</b>	<b>2,39€</b>	<b>2,50</b>	<b>2,50</b>
<b>Taxe de séjour</b>	<b>U</b>	<b>0,33€</b>	<b>0,40</b>	<b>0,50</b>

UNANIMITE

### **4° Construction d'une passerelle : signature des marchés – Rapporteur JL AZAIS**

Lors de sa réunion du 06 mars 2009, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- Gros-Œuvre : S A S entreprise BOUILLOT d'Ahun pour un montant de 72 500 € HT
- Charpente lamellé collé : SARL MOREAU de Marsac pour un montant de 137 772,01 € HT

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les pièces des marchés correspondants.

M. AZAIS explique que dès la mi-avril des travaux préparatoires au chantier vont débiter. Dans la 2<sup>e</sup> quinzaine, l'aménagement des culées destinées à recevoir l'ouvrage sera effectif. Parallèlement, la fabrication de la passerelle sera réalisée dans l'atelier de MARSAC. L'installation sur site (assemblage et pose sur les culées) se fera la 2<sup>e</sup> semaine de juin par le quai des Isles, car l'entrée par le Pont Neuf, dans la cour de l'usine, n'est pas possible au camion dont le gabarit interdit l'accès (morceau de 30 m de long). La réception des travaux est prévue fin juin, et la passerelle sera accessible en juillet.

UNANIMITE

#### **5° Echange de terrains – Rapporteur M. LE MAIRE**

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à procéder à un échange de terrain avec CREUSALIS, conformément au plan cadastral ci-joint :

- La commune cède la parcelle AK 331 pour servir de parking aux locataires de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie, propriété de CREUSALIS, rue Saint-Jean ainsi que partie des parcelles AK 493 et 495 qui permettra l'accès à ce parking. CREUSALIS cède à la commune la parcelle AK 490 et prend à sa charge la construction du mur de séparation.

Cet échange a pour but de bien définir les limites de chacune des propriétés et d'éviter des différends relatifs au stationnement entre les habitants et les agents du service de soins.

M. le Maire explique qu'il s'agit de la cour du Service des Soins Infirmiers à domicile dans laquelle sont garés les véhicules de service.

UNANIMTE

#### **6° Démarche Collective Territorialisée : Demande de subvention – Rapporteur M. LE MAIRE**

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 10 00 € dans le cadre de la DCT, action 2B : Améliorer l'Attractivité des Marchés, pour la rénovation complète des toilettes de la place du Marché.

UNANIMITE

#### **Questions diverses**

Mme DECHEZLEPRETRE invite le conseil à une exposition, en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et avec le soutien de CETIL'ART, qui aura lieu du 16 avril au 14 mai, à l'hôtel de ville salle de la bourse et à l'ENSA. Le vernissage aura lieu le mercredi 15 avril à 18 H en présence des artistes (Brodzki – Marescau – Battu – etc)

M. le Maire exprime sa satisfaction d'avoir un véritable interlocuteur en la personne du directeur de l'ENSA, Monsieur Benoît BAVOuset, qui cherche à inscrire l'établissement dans la vie locale.

M. le Maire rend ensuite à hommage à Mme Simone LURCAT, récemment disparue, pour son soutien à la tapisserie d'Aubusson.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 45